

INTENSIFIER LA LUTTE POUR OBTENIR LE RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI !



Nous étions près d'un demi-million à manifester ce 9 mars pour exiger le retrait du projet de loi de destruction de notre code du Travail et de régression sociale. En dépit de leur démagogie et de leurs mensonges, Hollande et ses ministres n'ont pas réussi à faire taire la colère populaire qui a envahi les rues, avenues et boulevards de 150 villes pour obtenir le retrait de ce projet de loi inepte et inacceptable. Même leur zélé collaborateur très proche du patronat, Laurent Berger, à échoué dans son entreprise visant à affaiblir la contestation en minimisant la portée régressive de ce texte.

Leur projet de casse sociale ne passe pas !

Les jeunes n'ont pas été dupes et se sont sentis insultés par un gouvernement et sa majorité parlementaire qui ont tenté de leur faire prendre des vessies pour des lanternes,

La jeunesse est déterminée à ne rien céder et à s'engager avec ses aînés (...)

en indiquant sur toutes les ondes que ce projet de loi était fait pour eux, pour leur avenir. Consciente que c'est un monde de précarité que lui réserve ce gouvernement au service du MEDEF, la jeunesse est déterminée à ne rien céder et à s'engager avec ses aînés pour obtenir le retrait de ce projet de loi et bâtir un autre avenir que celui souhaité par les libéraux, fussent-ils « sociaux » ou pas ! La réussite de cette première journée de mobilisation, le million de signatures pour le retrait de ce projet de loi, sont des encouragements pour toutes et tous à amplifier le mouvement. Dès la semaine prochaine, le 17 mars, les organisations étudiantes, lycéennes et de la jeunesse appellent

à une nouvelle journée d'action, de manifestation.

Le bureau fédéral de la Filpac, réuni ce 10 mars, invite l'ensemble des syndicats de notre fédération à amplifier la mobilisation pour le retrait du projet de loi :

- en organisant des assemblées générales dans les services, les ateliers, les établissements ;
- en diffusant largement les tracts CGT devant les portes du plus grand nombre d'entreprises, quelle qu'en soit la taille ;
- en multipliant les actions de communication syndicale (affichages, réseaux sociaux, diffusion de masse...)
- en prêtant main forte aux organisations de jeunesse dans la lutte ;
- en participant à toutes les initiatives de mobilisations et de manifestation dans les jours à venir, à commencer par le 17 mars.

Décision est prise d'appeler dans toutes les entreprises où nous sommes présents à l'action et à la grève le 31 mars prochain, jour de présentation au gouvernement du projet de loi dit « du Travail » !

C'est en intensifiant notre action en tout point du territoire, que nous obtiendrons le retrait de ce texte, et pour cela, toutes nos énergies syndicales doivent être investies dans ce combat. L'engagement et la détermination de chaque militante et militant à créer les conditions d'une mobilisation sociale la plus large sont indispensables pour mettre un terme aux politiques antisociales de ce gouvernement, imposer nos revendications et reconquérir de nouveaux droits sociaux. •

Ne nous laissons pas berner par des illusionnistes !

La DG Saica pack France a décidé unilatéralement d'arrêter les réunions sur les salaires alors qu'aucune de nos revendications n'a été négociée. Il est inacceptable de se contenter des « pourboires » que la DG veut bien nous donner.

En effet, l'augmentation générale de 0,4 % correspond à une évolution sur les salaires entre 6 et 8€ brut par mois. La DG ment lorsqu'elle affirme que les salariés auront un gain de 1,2 % en 2016.

D'une part parce que les 0,4 % appliqués aux salaires au 1^{er} mars correspond à une augmentation réelle de 0,33 % sur l'année. D'autre part, l'harmonisation proposée par la DG est traitée de manière globale et ne peut conduire à une augmentation de 0,4 % comme elle le prétend. Ainsi ce n'est, ni plus ni moins, qu'un transfert d'une somme déjà acquise sur un autre montant dans notre bulletin de salaire. Cette situation accentuera les inégalités sur certains sites et ne permettra pas d'harmoniser les garanties sociales.

Dans les faits, la DG ne nous accorde que le minimum vital et pas une revalorisation de nos qualifications par une augmentation conséquente du salaire. Le SMIC nous rattrape. Ainsi, en 3 ans, la perte par rapport à l'évolution du SMIC correspond à 1,1 %.

Saica a les moyens d'augmenter d'avantage les salaires. En effet, nous constatons que les résultats de Saica pack France sont supérieurs à la moyenne des cartonneries françaises. Et le groupe Saica est solide et très rentable par rapport aux autres groupes de la profession.

Les syndicats CGT des établissements Saica pack France exigent que la DG revienne à la table de négociation pour faire avancer les justes revendications des travailleurs.

Les syndicats CGT des établissements Saica Pack France appellent l'ensemble des salariés à faire grève dès mardi 15 mars pour obliger la DG à prendre en compte leurs revendications. •

Compte-rendu débats préparatoires 51^e Congrès

Dans le cadre des rencontres organisées pour la préparation du 51^e congrès de la CGT, par la direction fédérale, et les structures territoriales, la FILPAC a convié les syndicats de Charente le 11 mars 2016.

La présence d'une grande partie des syndicats du secteur du Grand-Angoulême permet de penser que ceux-ci sont en attente de débats constructifs lors de notre congrès.

Bien sûr, l'introduction aux débats n'a pu faire l'impasse sur le projet de loi travail et les mobilisations du 9 mars.

Les syndicats s'étonnent du peu d'analyse de la situation actuelle, mais remarquent aussi que le document a été écrit il y a plusieurs mois. Ils pointent dans leurs analyses un texte un peu « mou » qui ne reflète pas le vécu dans les entreprises. Ils insistent sur le fait de travailler avec d'autres organisations sur des points spécifiques (la loi travail revient sur ce thème).

Au final, ils jugent le document d'orientation plutôt comme un document de compromis. Il donne des orientations plutôt « soft » pour rassembler un maximum dans et en dehors de la CGT. •

Compte rendu du collectif Filpac de Saint-Junien

Le collectif s'est réuni le 26 février à Saint Junien pour débattre des documents du 51^e Congrès confédéral.

Etaient présents, des représentants de chaque groupe du papier carton ainsi que le syndicat du livre de Limoges. Après un tour de table pour faire un point sur chaque entreprise et secteur d'activité, le débat s'est engagé sur les documents. Une majorité reconnaît la difficulté d'écrire un document d'orientation mais plusieurs contradictions ont été relevées : le manque de remise en cause de certains fonctionnements confédéraux qui auraient mérité quelques lignes dans le rapport d'activité.

Les interventions du collectif se sont rapidement axés sur quelle CGT nous voulions, une CGT de luttes, de revendications et surtout qu'une ligne « politique » claire puisse ressortir des débats et votes du congrès.

Un débat s'est ouvert sur les 32 heures et la difficulté de porter cette revendication dans toutes les entreprises. Une constatation est ressortie des débats, c'est qu'une majorité de délégués n'est pas à l'aise pour porter ce sujet, comme d'autres d'ailleurs, et qu'il serait bien d'avoir des journées d'études afin de mieux préparer nos camarades.

Une question a émergé de ces difficultés : comment utiliser la solidarité afin que chaque salarié puisse recevoir les informations de nos secteurs d'activités.

Un rappel a été fait concernant les difficultés de certains délégués au congrès, pour le financement de leurs frais, et la décision du CEN de lancer un appel à la solidarité à hauteur d'un euro par syndiqué.

Une proposition a été faite pour que le prochain collectif FILPAC se passe à UL Nord de Limoges, le matin avec une visite de l'entreprise RIVET PRESSE EDITION afin que les membres du collectif des autres secteurs puissent mieux appréhender les problématiques du Labeur. •

NAO SÉRIGRAPHIE 2016 La CGT se retrouve un peu seule face au patronat !

Dans un contexte totalement surréaliste, les négociations salariales sur les minima conventionnels de la CPN de la Sérigraphie se sont déroulées ce 24 février 2016.

En effet, alors que ces discussions salariales concernent des milliers de travailleurs, l'affaire s'est réglée, « tambour battant », en à peine cinq minutes !

En l'espace de deux minutes le représentant patronal passera de 0,3 % à 0,5 %, avec une application au 1^{er} mars pour les entreprises adhérentes à FESPA France (association patronale), pour les autres, l'application de l'accord interviendra seulement le jour de l'extension.

Pour la CGT, la référence minima ne pouvait être en dessous des 0,6 % de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier.

Malheureusement, les autres organisations syndicales, trop pressées de prendre leur train, ont préféré signer immédiatement les propositions patronales sans tenter de s'aligner sur la revendication CGT, ce qui aurait pu faire plier le patronat.

Nous n'avons pas tous les mêmes priorités !

La FILPAC CGT, consciente des difficultés des salariés de la branche qui n'ont pas de base syndicale dans leur entreprise, n'utilisera pas son droit d'opposition sur cet accord mais appelle tous les salariés des entreprises de la branche à revendiquer fermement, avec leurs délégués, une augmentation plus importante lors des NAO de leur entreprise. •

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INDUSTRIES DE LA SÉRIGRAPHIE ET DES PROCÉDÉS NUMÉRIQUES CONNEXES

Accord professionnel relatif aux salaires mensuels minima conventionnels

Consécutivement à la présentation des données socio-économiques de la branche et à la négociation annuelle relative aux salaires minima conventionnels, les parties signataires décident de revaloriser les salaires mensuels minima conventionnels tels que résultant de l'accord professionnel du 10 février 2015.

Conformément à l'accord relatif à l'égalité entre hommes et femmes dans le secteur des industries de la sérigraphie et des procédés numériques connexes, daté du 8 décembre 2011, elles entendent insister sur les principes généraux d'égalité qui doivent guider les politiques de rémunération.

A cet effet, elles rappellent tout particulièrement et que conformément au code du travail :

- **les employeurs doivent identifier les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ;**
- **les employeurs s'engagent, pour un poste équivalent et à position identique, à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et arriver dans un délai d'un an à la date de l'extension de l'accord à une égalité de salaire ;**
- **les différents éléments composant la rémunération doivent être établis selon des normes identiques pour les hommes et pour les femmes.**

Article 1 / Revalorisation des salaires minima

Les salaires mensuels minima conventionnels visés par l'accord sur les classifications professionnelles du 13 juin 2003 sont revalorisés comme suit, à compter du 1^{er} mars 2016 :

POSITION A	1 466,62 €
POSITION B	1 509,99 €
POSITION C	1 602,91 €
POSITION D	1 751,38 €
POSITION E	1 934,20 €
POSITION F	2 157,41 €
POSITION G	2 368,51 €
POSITION H	2 812,92 €
POSITION I	3 358,33 €

Article 2 / Clause de revoyure

Il est convenu que la délégation patronale organisera une réunion paritaire sur les salaires mensuels minima conventionnels, avant la fin de l'année 2016.

Article 3 / Procédure de dépôt et d'extension

Le présent accord fera l'objet de la même publicité que la convention collective nationale. Il sera déposé à la Direction départementale du travail et de l'emploi de Paris et remis au Secrétariat Greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris dans les conditions prévues par le Code du travail.

La partie patronale s'emploiera à obtenir son extension conformément à la législation en vigueur. •

Fait à Paris, le 24 février 2016

La délégation patronale :

FESPA France

Les délégations de salariés :

FILPAC-CGT, F3C-CFDT, FÉDÉRATION FO LIVRE, CFTC, CFE-CGC IP